



Communication eGov No 006 du 23.04.2014

Destinataires:

- Caisse de compensation AVS/APG
- Offices AI
- Caisses d'allocations familiales

Concerne : Echange de données – standard eCH-0058v4

Echange de données – standard eCH-0058v4

La norme eCH-0058v4 a été définie au printemps 2012 en tant que nouveau standard relatif au cadre d'annonce pour l'échange de données dans les domaines OFAS et Conférence Suisse des impôts (CSI). Le concept est valable pour toutes les nouvelles annonces ou toute nouvelle version d'une annonce existante.

Pour faciliter l'implémentation des annonces, le document « Concept détaillé relatif au format d'annonce selon eCH-0058v4 » a été élaboré. Ce document a pour objectif de définir une base uniforme pour l'ensemble des projets d'échange de données au sein des domaines OFAS et CSI.

Le concept est dès à présent publié sur le site de l'OFAS sous la rubrique Pratique> Exécution> eGov > Standards <http://www.bsv.admin.ch/vollzug/documents/index/category:196/lang:fre>

Le secteur PPR/ DAS

Pour toute question, l'adresse email suivante est à votre disposition dap@bsv.admin.ch.